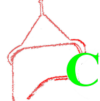




Grandir avec la musique, c'est votre conservatoire



Conservatoire des Régions Gros-de-Vaud

CONDITIONS GENERALES (extrait du règlement)

Prière de renvoyer l'inscription dans son intégralité avec les C.G

Inscription à renvoyer à l'adresse du Conservatoire des Régions Gros-de-Vaud
Place du Château 8 – 1040 Echallens ou via courriel (info@cgdv.ch)

Durant la période de congés scolaires, les leçons sont interrompues.
Les absences de l'élève ne sont ni remplacées, ni remboursées.

L'inscription est valable pour une année scolaire complète et se renouvelle tacitement pour l'année suivante.

Tout rappel et frais nécessaires à l'encaissement des finances des cours sera majoré de CHF 30.00 .
La résiliation doit être faite par lettre recommandée avant le 15 mai , pour qu'elle soit acceptée.
Passé ce délai, le montant de l'année suivante sera facturé.

Démission

Aucune démission en cours d'année n'est possible.

La démission en cours d'année n'implique pas le remboursement du prix de l'écolage déjà versé.

La démission en cours d'année n'implique pas la cessation des versements en cas de paiement par mensualités; l'écolage annuel reste dû, même en cas de paiement par mensualités.

Finance de cours

Les frais de gestion s'élèvent à CHF 40.- pour l'année scolaire, payable dès réception.

Les écolages sont annuels, payables en deux fois. L'écolage est payable par semestre, d'avance (premier versement fin août et deuxième versement fin février **et non fin mai**).

Le paiement par mensualités est possible avec demande écrite auprès du Conservatoire, au maximum 10 mensualités (premier versement fin août et dernier versement fin mai).

Le paiement par mensualités est majoré de deux francs supplémentaires par mois et se paie un mois à l'avance.

Le non paiement d'une mensualité est taxé de trente francs supplémentaires pour le mois en retard et l'entier de l'écolage de l'année devient exigible.

En cas de retard de paiement d'une échéance, l'entier de l'écolage du semestre , voire de l'année devient exigible.

Lors de l'envoi du premier rappel, un montant supplémentaire de CHF 30.-- est facturé.

En cas de non règlement à la suite d'un rappel, la facture est remise au service du contentieux et les cours sont suspendus.

En cas de non paiement, cette inscription fait foi de reconnaissance de dette exigible au sens de l'art. 82 LP.C.

Finances

Les cours sont payables d'avance, au Conservatoire de musique du Gros-de-Vaud , au compte de la Banque Cantonale Vaudoise, IBAN CH90 0076 7000 E031 4723 1

Tarifs transitoires 2019-2020

> 30 minutes CHF 1320.-

> 45 minutes CHF 1975.-

> 60 minutes CHF 2400.-

Place du Château 8 – 1040 Echallens -076 503 15 49 – info@cgdv.ch - www.cgdv.ch

Prière de renvoyer l'inscription dans son intégralité avec les C.G- et de compléter chaque rubrique ainsi que le montant de la finance.

Inscription

Je suis intéressé(e) par un cours de musique.

J'ai pris connaissance de l'extrait du règlement du Conservatoire et de son écolage.

Nom.....Prénom.....

Date de naissance.....

Adresse.....

NP.....localité.....

Tél :.....Tél prof:.....

Email :.....

Type de cours : individuel.....collectif.....

Instrument.....

Durée en minutes..... date d'entrée.....

Montant de la finance(voir tarifs ci-dessous)

Frais de gestion CHF 40.- Exemption fiscale : oui non (veuillez cocher)

Facture à adresser à

Adresse.....

.....
Le soussigné déclare avoir pris connaissance des tarifs et règlements.
Il s'engage à les observer et s'inscrit pour une année scolaire complète.

Lieu et date.....

Signature des parents ou du représentant légal